

2<sup>ème</sup> édition



# LES CHIFFRES-CLÉS DU HANDICAP

## en Normandie

2025



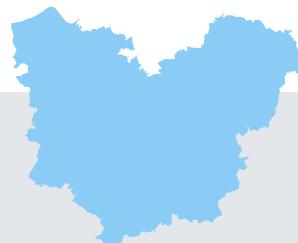
# Les chiffres-clés du handicap en Normandie / EURE

Les chiffres-clés du handicap en Normandie ont pour objectif d'organiser et de mettre à disposition dans un support synthétique, les données disponibles sur le thème du handicap à l'échelle de chaque département.

Cette deuxième édition propose une mise à jour des indicateurs présentés dans l'édition 2024, et son actualisation annuelle permettra de suivre des tendances d'évolution sur longue période. En fonction des sources d'informations disponibles et mobilisables, le contenu de la publication évolue et sera progressivement complété.

Celle-ci s'appuie sur des sources d'information multiples, nationales ou régionales, mais également sur les résultats de travaux menés par l'ORS-CREAL en région. Elle décline ainsi un ensemble d'indicateurs relatifs à la connaissance des publics, de leurs droits, de l'environnement...

Les indicateurs sont présentés à l'échelle du département, mais également au niveau régional et national (France entière), à titre de comparaison.



## SOMMAIRE

Les personnes en situation de handicap ayant des droits ouverts à la MDPH	3
Les allocations liées au handicap	4
La scolarisation des élèves en situation de handicap	6
L'offre médico-sociale pour enfants et adolescents	8
L'offre médico-sociale pour adultes	10
L'emploi et l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés	13



Retrouvez toutes les publications par département sur notre site :

[https://orscreainnormandie.org/nos\\_derniers\\_travaux/les-chiffres-cles-du-handicap-en-normandie-2025/](https://orscreainnormandie.org/nos_derniers_travaux/les-chiffres-cles-du-handicap-en-normandie-2025/)

# Les personnes en situation de handicap ayant des droits ouverts à la MDPH

Au 31 décembre 2023, 59 658 habitants de l'Eure ont une reconnaissance administrative de leur handicap, délivrée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Ils sont ainsi 99,6 pour 1 000 habitants à avoir des droits ouverts auprès de la MDPH, contre un taux de 92,4 pour 1 000 en Normandie et 95,0 au plan national.

Nombre de personnes ayant des droits ouverts à la MDPH au 31-12-2023

	EURE	Normandie	France*
Nombre de personnes	59 658	307 374	6 287 089
Nombre de personnes pour 1 000 habitants	99,6	92,4	95,0
Taux d'évolution sur 4 ans (2019-2023)	+ 9,2 %	+ 7,5 %	nd

Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2023 - INSEE, RP 2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

\* Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2023 - Handidonnées

## Enfants

Concernant les moins de 20 ans, 5 998 jeunes ont notamment des droits ouverts pour l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé-AEEH, soit un taux de 39,7 pour 1 000, supérieur au niveau régional (de 31,3 pour 1 000).

Aussi, plus de 4 346 bénéficient d'une orientation vers une structure d'accueil médico-sociale, 4 928 enfants ont des droits ouverts pour une aide humaine dans le cadre de la scolarisation, et 1 239 pour du matériel adapté.

Nombre d'enfants âgés de moins de 20 ans ayant des droits ouverts à la MDPH au 31-12-2023 pour les prestations suivantes

	EURE		Normandie	France*
	Nombre**	Taux	Taux	Taux
AEEH - Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (1)	5 998	39,7	31,3	23,4
Orientation vers un établissement ou service médico-social	4 346	28,8	20,2	nd
Aide humaine aux élèves en situation de handicap	4 928	32,6	20,4	13,9
Matériel pédagogique adapté	1 239	9,0	6,0	3,7

Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2023 - INSEE, RP 2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

\* Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2020 - Handidonnées

\*\* Les chiffres présentés correspondent à des droits distincts, ils ne doivent pas être additionnés

Taux : nombre pour 1 000 enfants âgés de moins de 20 ans / (1) Cf. définition en page 4

## Adultes

Concernant les adultes, près de 19 700 ont des droits ouverts pour l'Allocation aux adultes handicapés-AAH, soit un taux de 60,1 pour 1 000 habitants de 20 à 64 ans, supérieur au niveau régional (de 55,5 pour 1 000).

Aussi, 3 914 personnes bénéficient d'une orientation vers une structure d'accueil médico-sociale pour adultes, 9 460 ont une orientation professionnelle et plus de 33 700 une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Nombre d'adultes âgés de 20-64 ans ayant des droits ouverts à la MDPH au 31-12-2023 pour les prestations suivantes

	EURE		Normandie	France*
	Nombre**	Taux	Taux	Taux
AAH - Allocation adulte handicapé (2)	19 695	60,1	55,5	38,2
Orientation vers un établissement ou service médico-social	3 914	11,9	13,8	nd
Orientation professionnelle	9 460	28,8	54,3	nd
Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé	33 713	102,8	81,1	60,9

Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2023 - INSEE, RP 2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

\* Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2020 - Handidonnées

\*\* Les chiffres présentés correspondent à des droits distincts, ils ne doivent pas être additionnés

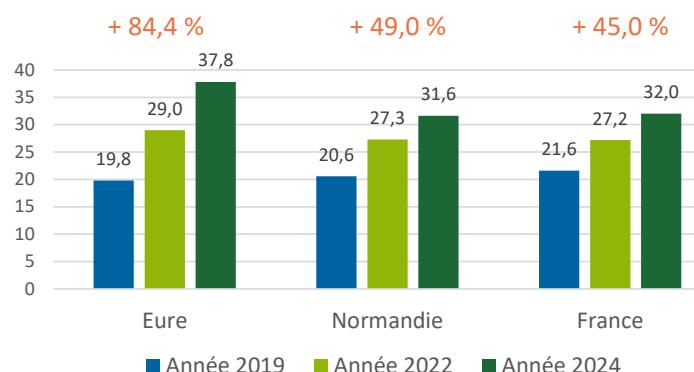
Taux : nombre pour 1 000 adultes âgés de 20-64 ans / (2) Cf. définition en page 4



# Les allocations liées au handicap

## Les allocataires de l'AEEH Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

Nombre d'allocataires de l'AEEH en 2024 pour 1 000 habitants âgés de moins de 20 ans



Taux d'évolution 2019-2024 du nombre d'allocataires

Source : INSEE, CCMSA, CNAF - Exploitation ORS-CREAI Normandie

5 545 enfants

37,8 pour 1 000 hab. âgés de moins de 20 ans

Avec 5 545 enfants et adolescents allocataires en 2024, le taux d'allocataires de l'AEEH est plus élevé dans l'Eure qu'au plan régional ou national (soit 37,8 pour 1 000 habitants de moins de 20 ans, contre respectivement 31,6 et 32,0 pour 1 000).

Le nombre d'allocataires de l'AEEH augmente régulièrement depuis plus de 10 ans, notamment en lien avec un meilleur repérage du handicap et un développement des réponses médico-sociales apportées (selon la DREES).

Dans l'Eure, il a augmenté de 84,4 % entre 2019 et 2024, soit un taux d'évolution nettement plus élevé qu'en Normandie ou en France (respectivement de + 49,0 % et + 45,0 %).

14 364 adultes

44,2 pour 1 000 hab. âgés de 20-64 ans

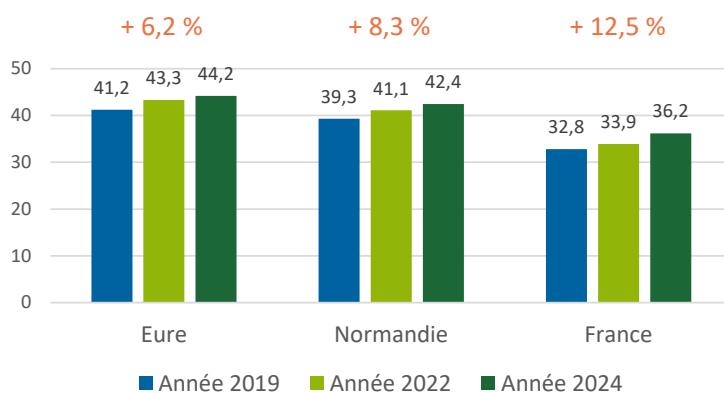
Avec 14 364 adultes allocataires en 2024, le taux d'allocataires de l'AAH dans l'Eure est proche du taux régional (respectivement 44,2 et 42,4 pour 1 000 habitants âgés de 20-64 ans) et légèrement inférieur au taux national (36,2).

Le nombre d'allocataires a augmenté de 3,4 % entre 2019 et 2024 dans le département, tandis qu'il a progressé de 8,3 % en région et de 12,5 % au plan national.

Parmi l'ensemble des allocataires de l'AAH du département, 89,2 % vivent à domicile et 10,8 % en institution (contre respectivement 88,0 % et 12,0 % en région). Par ailleurs, ils sont 46,8 % en dessous du seuil de bas revenus (contre 45,0 % en Normandie).

## Les allocataires de l'AAH Allocation aux adultes handicapés

Nombre d'allocataires de l'AAH en 2024 pour 1 000 habitants âgés de 20-64 ans



Taux d'évolution 2019-2024 du nombre d'allocataires

Source : INSEE, CCMSA, CNAF - Exploitation ORS-CREAI Normandie

### Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)

L'AEEH est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap de l'enfant âgé de moins de 20 ans. Dans certains cas, elle peut être complétée par d'autres allocations. Elle est attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et est versée aux parents, par la CAF ou la MSA.

### Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

La PCH est une aide financière destinée à compenser la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap dans la vie quotidienne, y compris la vie sociale (aide humaine, aides techniques, aménagement du logement/véhicule, charges exceptionnelles, aide animalière). Cette prestation est attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et est versée par le Département.

### Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

L'AAH est une aide financière qui garantit aux personnes en situation de handicap un revenu minimal d'existence pour faire face aux dépenses de la vie courante. Cette allocation est attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et est versée par la CAF ou la MSA.

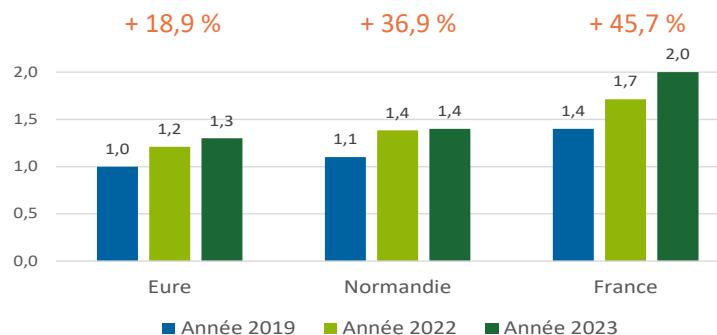
### Allocation Compensatrice pour Tiers Personne (ACTP)

L'ACTP était versée par le Département aux adultes de moins de 60 ans pour financer l'aide d'une tierce personne pour les actes essentiels de la vie quotidienne. Depuis 2006, elle a été remplacée par la PCH, mais les personnes qui en bénéficiaient avant, ont pu choisir de continuer (sous certaines conditions) à la percevoir.

# Les bénéficiaires de la PCH chez les moins de 20 ans

## Prestation de compensation du handicap

Nombre d'enfants bénéficiaires de la PCH en 2023 pour 1 000 habitants âgés de moins de 20 ans



Taux d'évolution 2019-2023 du nombre de bénéficiaires

Source : Enquête Aide Sociale DREES, INSEE - Exploitation ORS-CREAI Normandie

189 enfants

1,3 pour 1 000 hab. âgés de moins de 20 ans

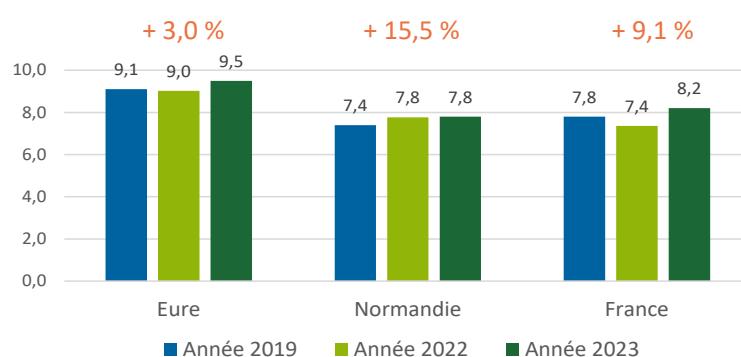
Avec un effectif de 189 enfants, la part des habitants âgés de moins de 20 ans bénéficiaires de la PCH dans l'Eure s'établit à 1,3 pour 1 000. Elle est très proche du niveau régional (1,4 pour 1 000) et inférieure au niveau national (2,0 pour 1 000).

Dans le département, le nombre de bénéficiaires a progressé de 18,9 % entre 2019 et 2023, contre une hausse de + 36,9 % en région et de + 45,7 % en France.

# Les bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP chez les 20-59 ans

## Prestation de compensation du handicap / Allocation compensatrice pour tierce personne

Nombre d'adultes bénéficiaires de la PCH ou l'ACTP en 2023 pour 1 000 habitants âgés de 20-59 ans



Taux d'évolution 2019-2023 du nombre de bénéficiaires

Source : Enquête Aide Sociale DREES, INSEE - Exploitation ORS-CREAI Normandie

2 720 adultes

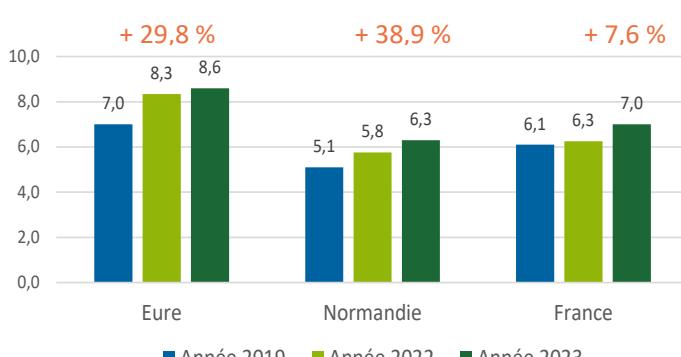
9,5 pour 1 000 hab. âgés de 20-59 ans

En 2023, l'Eure compte 2 720 adultes (de 20-59 ans) bénéficiaires de la PCH ou l'ACTP, ce qui correspond à un taux de 9,5 personnes pour 1 000 habitants. Ce taux est supérieur à ce qui est observé au plan régional (soit 7,8 pour 1 000) ou au plan national (8,2 pour 1 000).

Le nombre de bénéficiaires a enregistré une faible progression entre 2019 et 2023, soit + 3,0 % (contre + 15,5 % en région et + 9,1 % en France).

# Les bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP chez les 60 ans et plus

Nombre d'adultes bénéficiaires de la PCH ou l'ACTP en 2023 pour 1 000 habitants âgés de 60 ans et plus



Taux d'évolution 2019-2023 du nombre de bénéficiaires

Source : Enquête Aide Sociale DREES, INSEE - Exploitation ORS-CREAI Normandie

1 438 adultes

8,6 pour 1 000 hab. âgés de 60 ans et plus

En 2023, on enregistre 1 438 personnes âgées de 60 ans et plus bénéficiaires de la PCH ou l'ACTP, soit un taux de 8,6 personnes pour 1 000 habitants.

Ce taux est supérieur à ce qui est observé au plan régional (soit 6,3 pour 1 000) ou au plan national (7,0 pour 1 000).

Le nombre de bénéficiaires a augmenté sur la période 2019-2023, de 29,8 % dans le département (contre + 38,9 % en région et + 7,6 % en France).

# La scolarisation des élèves en situation de handicap

A la rentrée 2023-2024, on compte 5 564 élèves en situation de handicap scolarisés dans le département, soit 3,9 % de plus que l'année précédente.

Ils répartissent entre :

- **89 % d'élèves scolarisés en milieu ordinaire**, dans les établissements du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré (en classe ordinaire ou en ULIS, SEGPA, EREA...). Cela représente 237 élèves en maternelle, 2 497 élèves en élémentaire, puis 1 739 collégiens et 473 lycéens.

**5 564 élèves  
en situation de handicap scolarisés,  
dont 89 % en milieu ordinaire**

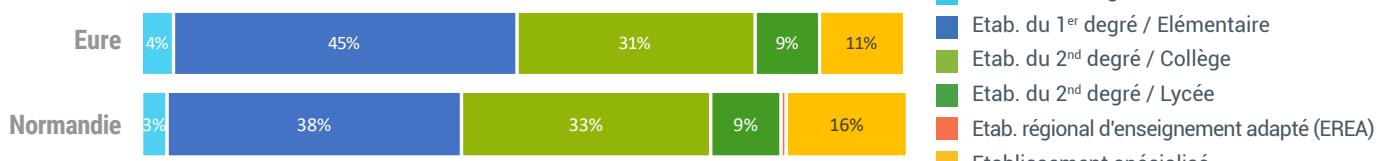
- **11 % d'élèves scolarisés en établissement spécialisé**, soit 596 élèves en établissement médico-social (accueillis pour plus de 4/5 d'entre eux en Instituts Médico-Educatif-IME, puis en institut de rééducation ou en Institut d'Education Motrice-IEM).

## Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en 2023-2024 et évolution par rapport à 2022-2023

	EURE		Normandie		France	
	Nombre	Evol/1 an	Nombre	Evol/1 an	Nombre	Evol/1an
Nombre total d'élèves scolarisés	5 564	+ 3,9 %	26 242	+ 5,4 %	515 043	+ 2,7 %
- dont en milieu ordinaire	4 946	+ 3,9 %	22 097	+ 5,2 %	nd	nd
- dont en établissement spécialisé	618	+ 3,7 %	4 145	+ 6,4 %	nd	nd

Sources : DESP-PIAD, Académie de Normandie - DEPP-DGESCO, Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse - Exploitation ORS-CREAI Normandie  
Champ : 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré - Etablissements de l'Education Nationale et du Ministère de la santé et de la solidarité

## Répartition des élèves en situation de handicap selon la nature de l'établissement scolaire (en 2023-2024)



Source : DESP-PIAD, Académie de Normandie - Exploitation ORS-CREAI Normandie

- Etab. du 1<sup>er</sup> degré / Maternelle
- Etab. du 1<sup>er</sup> degré / Elémentaire
- Etab. du 2<sup>nd</sup> degré / Collège
- Etab. du 2<sup>nd</sup> degré / Lycée
- Etab. régional d'enseignement adapté (EREA)
- Etablissement spécialisé

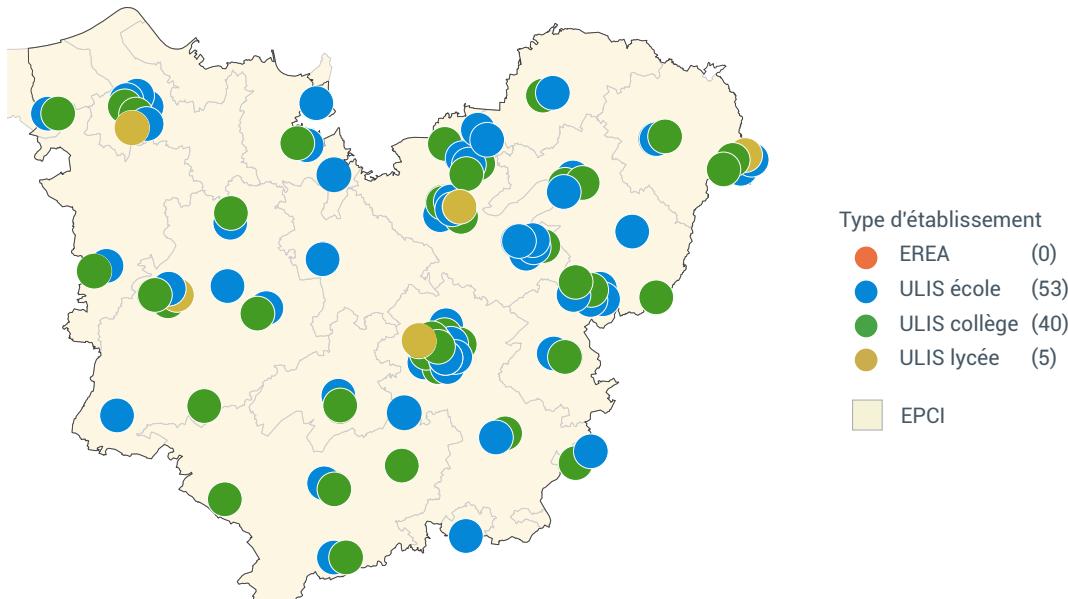
### Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)

Les ULIS, parties intégrantes de l'établissement scolaire dans lequel elles sont implantées (école primaire, collège, lycée), ont pour mission d'accueillir de façon différenciée des élèves en situation de handicap, afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.

### Etablissement régional d'Enseignement Adapté (EREA)

Les EREA accueillent des élèves du second degré (à partir de la classe de 6<sup>ème</sup>) en grande difficulté scolaire ou sociale ou rencontrant des difficultés liées à une situation de handicap.

## Implantation des établissements scolaires ayant une ou plusieurs ULIS dans l'Eure en 2024



# La scolarisation en ESMS

## Unités d'Enseignement Interne et Externe (UEI et UEE)

La scolarisation des enfants accueillis en établissement médico-social peut se faire en interne dans une Unité d'enseignement interne (UEI), ou externalisée (en tout ou partie) dans une Unité d'enseignement externe (UEE) au sein d'un établissement scolaire,

ou encore en temps partagé entre les 2 modes de scolarisation. Dans tous les cas, ces modalités d'accueil sont définies dans le parcours de scolarisation élaboré par la MDPH.

## Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en UEI et en UEE en 2024-2025

	EURE	Normandie	France
Nombre d'élèves scolarisés en Unité d'Enseignement Interne (UEI)	363	2 818	44 584
- Part des moins de 11 ans	18 %	19 %	18 %
- Part des 11 ans et plus	82 %	81 %	82 %
Nombre d'élèves scolarisés en Unité d'Enseignement Externe (UEE)	246	1 346	16 796
- Part des moins de 11 ans	28 %	32 %	34 %
- Part des 11 ans et plus	72 %	68 %	66 %

Source : DEPP, enquête n°32 relative aux élèves scolarisés dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux relevant du Ministère de la Santé

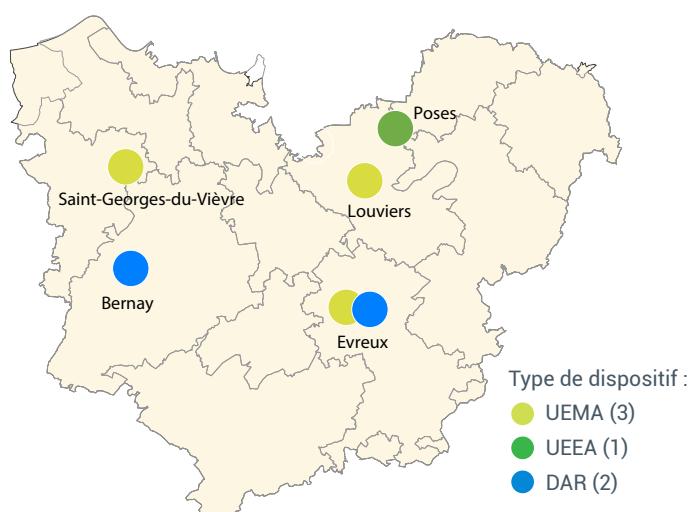
## Les dispositifs d'appui à la scolarisation en milieu ordinaire

En dehors des UEE, différents dispositifs d'appui à la scolarisation en milieu ordinaire sont déployés conjointement par l'ARS et l'académie de Normandie, parmi lesquels les Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation (EMAS), ainsi que des dispositifs de scolarisation pour les élèves avec autisme (UEMA, UEEA et DAR).

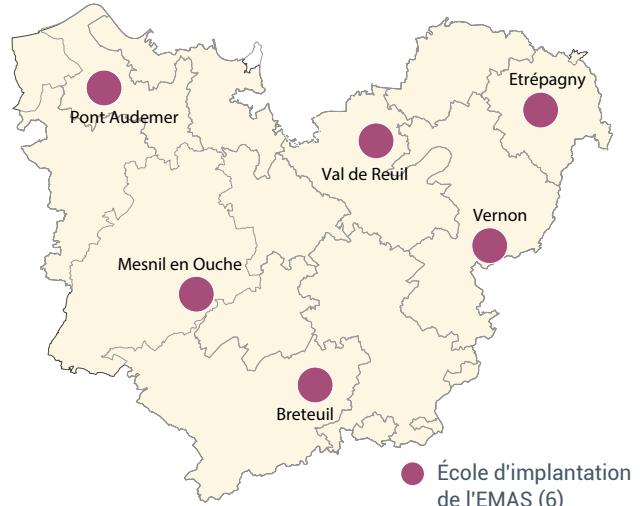
• Les **Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation (EMAS)**, composées de professionnels du secteur médico-social, interviennent en soutien des équipes éducatives des établissements scolaires du premier et second degré, en appui à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, prioritairement les élèves en situation de handicap. Elles apportent une expertise et les ressources nécessaires, visant à favoriser les apprentissages, l'autonomie et le bien-être des élèves.

- Les **Unités d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA)** et **Unités d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEEA)** sont implantées dans des écoles, mais rattachées à des établissements médico-sociaux. Elles proposent un cadre de scolarisation adapté aux élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme, dans des classes de 7 élèves maximum âgés de 3 à 6 ans pour les UEMA et des classes de 10 élèves maximum âgés de 6 à 11 ans pour les UEEA.
- Les **Dispositifs d'Autorégulation (DAR)** sont des dispositifs inclusifs qui offrent des modalités de scolarisation adaptée à 10 élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (les compétences d'auto-régulation permettent notamment de maîtriser ses pensées, ses émotions et ses comportements).

### Implantation des dispositifs d'appui à la scolarisation UEMA, UEEA et DAR dans l'Eure en sept. 2025



### Implantation des EMAS dans l'Eure en sept. 2025



Source : ARS Normandie, sept. 2025 - Cartographie ORS-CREAI Normandie

Ressource : Enquête réalisée par l'ORS-CREAI Normandie

[La scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap accueillis dans les établissements et services médico-sociaux en Normandie](#)

# L'offre médico-sociale pour enfants et adolescents en situation de handicap

Au 30 septembre 2025, l'offre d'accueil dans l'Eure repose sur 40 établissements et services, qui proposent un total de 1 718 places pour les enfants et adolescents ayant une orientation délivrée par la commission départementale des droits et de l'autonomie (CDAPH).

Celles-ci se répartissent entre :

- 1 010 places en Institut ou Dispositif Médico-Educatif (IME/DME), pour des jeunes présentant des troubles du développement intellectuel, quel que soit le degré de déficience,
- 280 places en Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique ou Dispositif (ITEP/DITEP), pour des jeunes présentant des troubles du caractère et du comportement,
- 61 places pour des enfants polyhandicapés,
- 20 places en Institut d'Education Motrice (IEM) concernant des jeunes ayant une déficience motrice importante,
- 347 places en Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (Sessad), pour accompagner les jeunes sur leurs lieux de vie (à domicile, en établissement scolaire, en structure de loisirs...).

23 établissements et 17 services offrant un total de 1 718 places d'accueil

En terme d'évolution par rapport à fin 2023, cela correspond à une augmentation globale de 3,2 % de la capacité d'accueil du département.

Attention : le détail par type d'ESMS résulte notamment du transfert de places de Sessad vers des dispositifs de type DME ou DITEP.

## Transformation de l'offre médico-sociale

Cette transformation de l'offre vise à rendre les accompagnements plus souples, inclusifs et centrés sur les besoins des personnes. Elle consiste à passer d'une logique d'établissements à une logique de dispositifs territoriaux. Ces dispositifs permettent d'intervenir dans différents lieux de vie : domicile, école, travail, structures de soins...

L'objectif est d'éviter les ruptures de parcours et de favoriser l'autonomie et la participation sociale. Les professionnels travaillent en réseau, en coopération avec les acteurs du soin, de l'éducation et de l'insertion. La réponse devient modulable, personnalisée et évolutive selon les besoins de la personne.

## Offre des ESMS pour enfants et adolescents en situation de handicap au 30-09-2025

	EURE			Normandie		
	Nb ESMS	Nb places	Evol.*	Nb ESMS	Nb places	Evol.*
Institut Médico-Educatif (IME/DME)	14	1 010	+ 17,3%	91	5 774	+ 8,4%
Etablissement pour enfants et adolescents polyhandicapés	2	61	+ 27,1%	10	276	+ 21,1%
Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP/DITEP)	6	280	+ 21,2%	37	1 508	+ 25,5%
Institut d'Education Motrice (IEM)	1	20	0%	9	359	-3,2%
Institut pour déficients auditifs	0	0	-	4	496	+ 20,7%
Institut pour déficients visuels	0	0	-	1	227	+ 4,1%
Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (Sessad)	17	347	- 31,3%	71	1 922	-17,1%
Etablissement expérimental pour personnes handicapées	0	0	-	4	21	-
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>1 718</b>	<b>+ 3,2%</b>	<b>227</b>	<b>10 583</b>	<b>+ 5,0%</b>

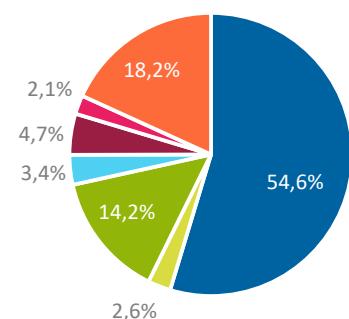
Source : Finess au 30 sept. 2025 et au 31 déc. 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

\* Evolution entre le 31-12-2023 et le 30-09-2025 (sur 1 an et 3 trimestres)

## Répartition des places d'accueil selon le type d'ESMS au 30-09-2025



## NORMANDIE



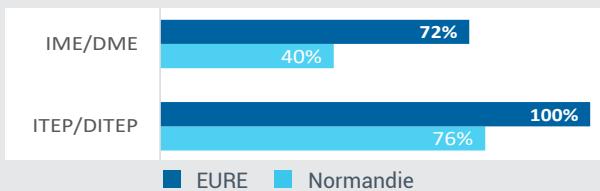
Source : Finess au 30 sept. 2025 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

**Taux d'équipement  
pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans :  
11,49 places pour 1 000 habitants**

Cette offre correspond à l'échelle du département, à un taux d'équipement de 11,49 places d'accueil pour 1 000 jeunes âgés de moins de 20 ans, contre 13,60 pour 1 000 en Normandie et 11,05 pour 1 000 au plan national.

Dans le cadre de la transformation de l'offre, le passage en dispositif concerne 72 % de la capacité d'accueil en IME/DME et 100 % de celle d'ITEP/DITEP dans l'Eure (source Finess au 30-09-2025).

**Part de l'offre relevant d'un dispositif (au 30-09-2025)**



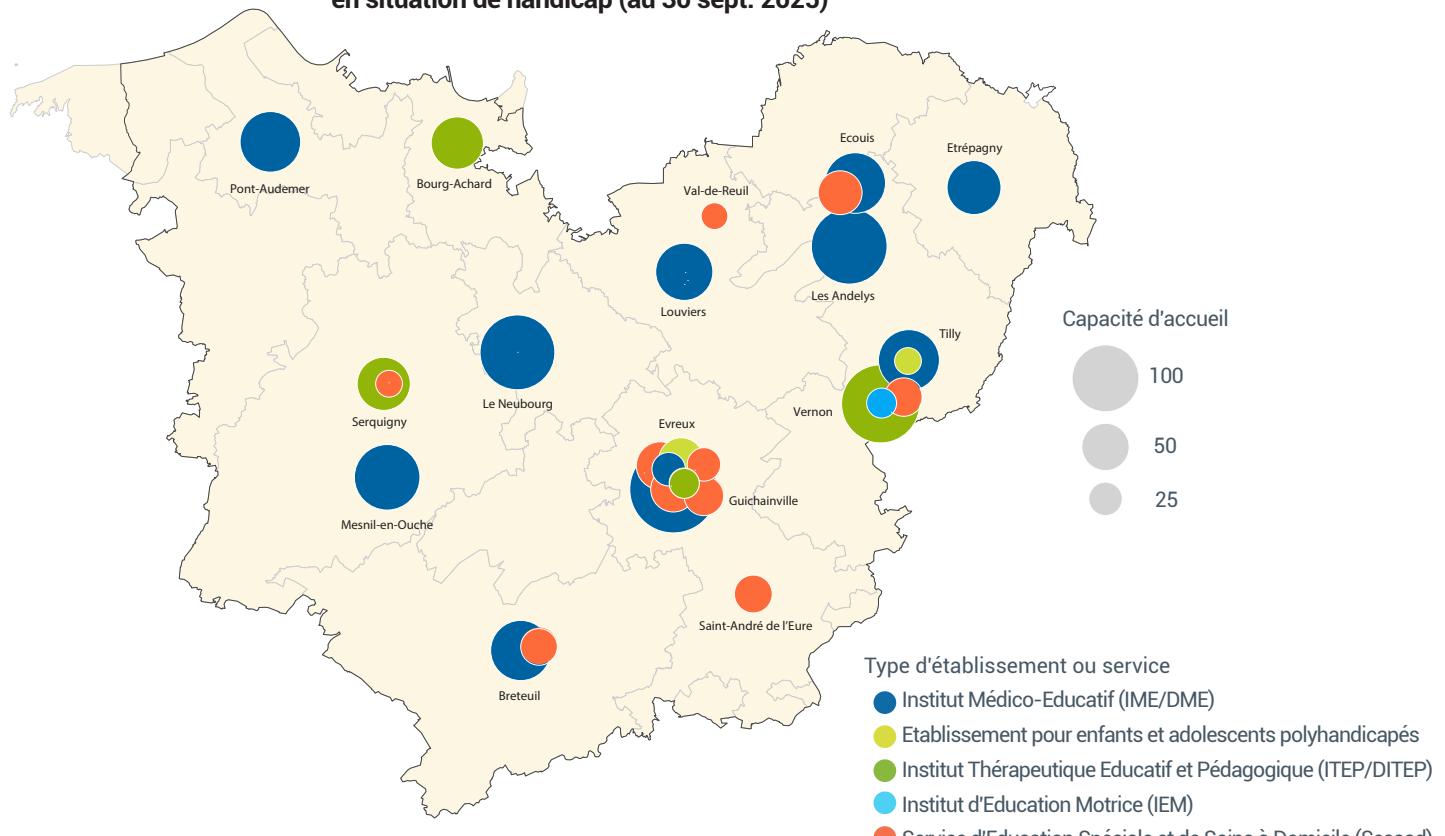
**Taux d'équipement en ESMS pour enfants et adolescents en situation de handicap au 30-09-2025  
(pour 1 000 habitants de moins de 20 ans)**

	EURE	Normandie	France*
Institut Médico-Educatif (IME/DME)	6,76	7,42	4,98
Etablissement pour enfants et adolescents polyhandicapés	0,41	0,35	0,35
Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP/DITEP)	1,87	1,94	1,29
Institut d'Education Motrice (IEM)	0,13	0,46	0,49
Institut pour déficients auditifs	0	0,64	0,30
Institut pour déficients visuels	0	0,29	0,12
Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (Sessad)	2,32	2,47	3,35
Etablissement expérimental pour personnes handicapées	0	0,03	0,02
<b>Total</b>	<b>11,49</b>	<b>13,60</b>	<b>11,05</b>

Source : Finess au 30 sept. 2025 - Exploitation ORS-CREAL Normandie

\* Source : Finess au 31 déc.2024 - Handidonnées

**Offre médico-sociale pour enfants et adolescents  
en situation de handicap (au 30 sept. 2025)**



Source : Finess au 30 sept. 2025 - Exploitation ORS-CREAL Normandie

# L'offre médico-sociale pour adultes en situation de handicap

Au 30 septembre 2025, l'offre d'accueil pour adultes en situation de handicap dans l'Eure repose sur 89 établissements et services, qui proposent un total de 3 324 places pour les adultes âgés de 20 à 59 ans ayant une orientation délivrée par la commission départementale des droits et de l'autonomie (CDAPH).

Celles-ci se répartissent entre :

- **20 établissements médicalisés** offrant un total de 559 places (en Maisons d'Accueil Spécialisées-MAS, Foyers d'Accueil Médicalisés-FAM et Etablissement d'Accueil Médicalisé en tout ou partie-EAM),
- **34 établissements non médicalisés** offrant 1 101 places (en Foyers de vie, Foyers d'hébergement et Etablissements d'Accueil Non Médicalisé-EANM)
- **15 établissements et services d'aide par le travail** (ESAT) avec 1 083 places,
- **16 services d'accompagnement médico-social** intervenant au domicile des usagers et sur leurs différents lieux de vie, soit 10 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale-SAVS et 6 Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), avec 496 places.

**73 établissements et 16 services**  
offrant un total de 3 324 places d'accueil

A cela s'ajoutent un établissement expérimental (10 places), puis un Centre de préorientation (25 places), un centre de réadaptation professionnelle (38 places) et une Unité d'Evaluation, de Réentraînement et d'Orientation sociale et professionnelle-UEROS (12 places), portés par LADAPT Normandie (sur les sites de Serquigny et Evreux).

Par rapport à fin 2023, la capacité globale d'accueil du département a augmenté de 3,1 % (contre + 1,2 % au plan régional). Cette évolution résulte d'une augmentation de 20 places en EAM (+ 3,7 %), de 63 places en EANM (+ 6,1 %) et de 16 places en service d'accompagnement (+ 3,3 %).

**Cf. cartographies page 12**

## Offre des ESMS pour adultes en situation de handicap au 30-09-2025

	EURE			Normandie		
	Nb ESMS	Nb places	Evol.	Nb ESMS	Nb places	Evol.
Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)	10	353	+ 3,7 %	47	1 835	+ 2,5 %
Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (FAM)	6	96		21	546	
Etab.Acc.Médicalisé en tout ou partie pers. handicapées (EAM)	4	110		29	913	
Foyer de Vie pour Adultes Handicapés	23	766	+ 6,1 %	77	2 739	+ 1,3 %
Foyer Hébergement Adultes Handicapés	10	320		45	1 445	
Etab.Accueil Non Médicalisé pour pers. handicapées (EANM)	1	15		52	1 955	
Etab. d'Accueil Temporaire pour Adultes Handicapés	0	0	0 %	2	42	+ 1,3 %
Etab. Expérimental pour Adultes/Personnes Handicapés	1	10		15	191	
Etab. et Service de Préorientation	1	25	0 %	3	62	+ 0 %
Etab. et Service de Réadaptation Professionnelle	1	38		4	397	
Unité Eval. Réentraînement et Orient. Socio Prof. (UEROS)	1	12		2	26	
Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)	15	1 083	0 %	81	7 262	+ 0,4 %
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)	10	372	+ 3,3 %	66	2 655	+ 1,4 %
Service d'Accompagnement Médico-Social Adultes Hand. (SAMSAH)	6	124		34	716	
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>3 324</b>	<b>+ 3,1 %</b>	<b>478</b>	<b>20 785</b>	<b>+ 1,2 %</b>

Source : Finess au 30 sept. 2025 et au 31 déc. 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

\* Evolution entre le 31-12-2023 et le 30-09-2025 (sur 1 an et 3 trimestres)

Note sur la nomenclature (modifiée en 2018) :

- Les établissements d'accueil médicalisé en tout ou partie (EAM dans la nouvelle nomenclature) incluent les Foyers d'accueil médicalisé (FAM).
- Les établissements d'accueil non médicalisé (EANM dans la nouvelle nomenclature) ont vocation à regrouper l'ensemble des structures relevant de la seule aide sociale départementale, notamment les actuels foyers de vie, foyers d'hébergement et foyers polyvalents.



Cette offre correspond à l'échelle du département, à un taux d'équipement de 11,46 places d'accueil pour 1000 adultes âgés de 20 à 59 ans, contre 13,09 pour 1 000 en Normandie et 10,52 pour 1 000 au plan national.

Taux d'équipement  
pour 1 000 adultes de 20-59 ans :  
**11,46 places pour 1 000 habitants**

#### Taux d'équipement en ESMS pour adultes en situation de handicap au 30-09-2025 (pour 1 000 habitants de moins de 20 ans)

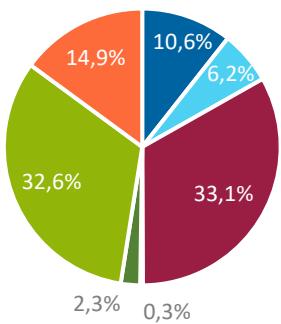
	EURE	Normandie	France*
Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)	1,22	1,16	0,97
Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (FAM)	0,33	0,34	0,36
Etab.Acc.Médicalisé en tout ou partie pers. handicapées (EAM)	0,38	0,57	0,64
Foyer de Vie pour Adultes Handicapés	2,64	1,72	1,03
Foyer Hébergement Adultes Handicapés	1,10	0,91	0,67
Etab.Accueil Non Médicalisé pour pers. handicapées (EANM)	0,05	1,23	1,14
Etablissement d'Accueil Temporaire pour Adultes Handicapés	0	0,03	0
Etablissement Expérimental pour Adultes/personnes Handicapés	0,03	0,12	0,07
Etablissement et Service de Préorientation	0,09	0,04	0,03
Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle	0,13	0,25	0,29
Unité Evaluation Réentraînement et Orientation Socio Prof. (UEROS)	0,04	0,02	0,01
Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)	3,73	4,57	3,54
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)	1,28	1,67	1,33
Service d'Accompagnement Médico-Social Adultes Handicapés (SAMSAH)	0,43	0,45	0,41
<b>Total</b>	<b>11,46</b>	<b>13,09</b>	<b>10,52</b>

Source : Finess au 30 sept. 2025 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

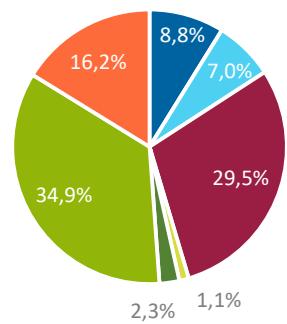
\* Source : Finess au 31 déc.2024 - Handidonnées

#### Répartition des places d'accueil selon le type d'ESMS au 30-09-2025

EURE



NORMANDIE



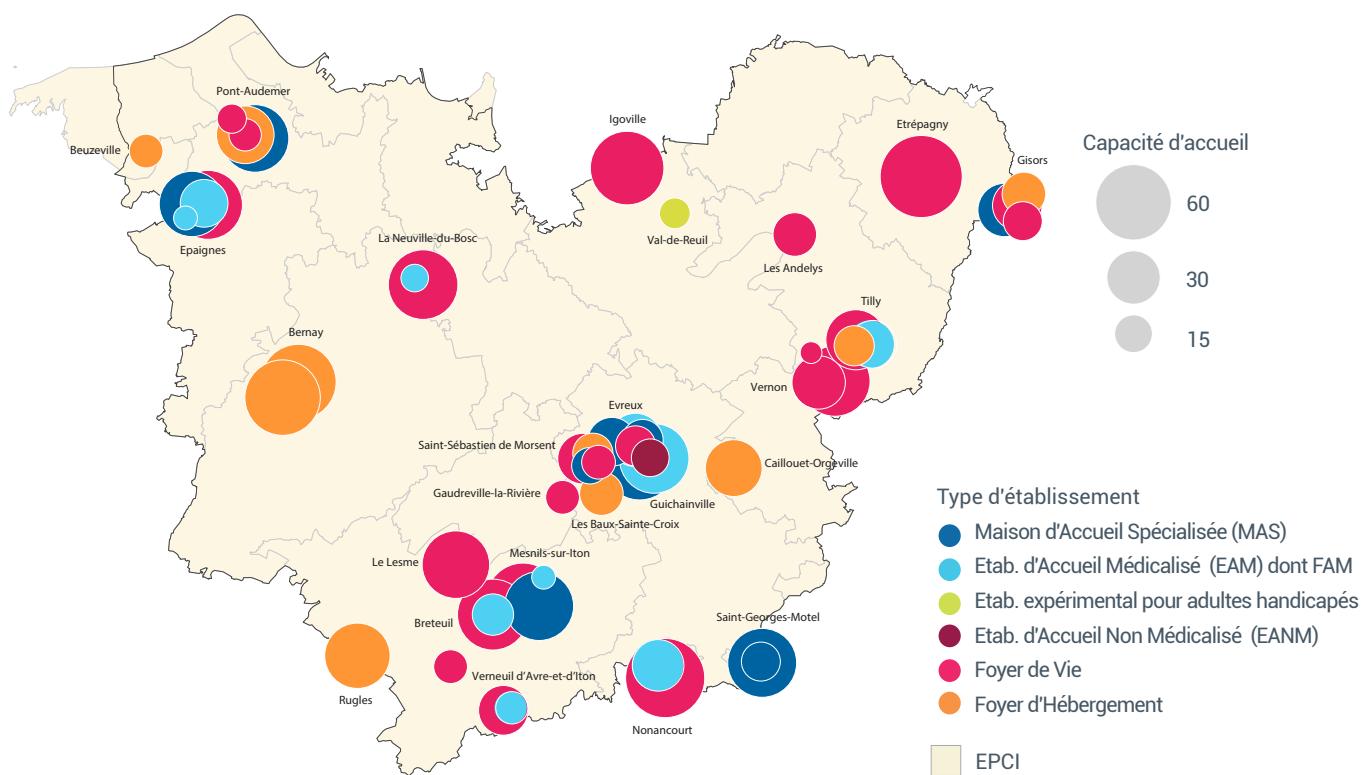
Source : Finess au 30 sept. 2025 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

Le département de l'Eure offre dispose d'une offre très comparable à la région dans sa répartition. Il propose légèrement moins de places en ESAT et dans les services d'accompagnement à domicile (SAVS et

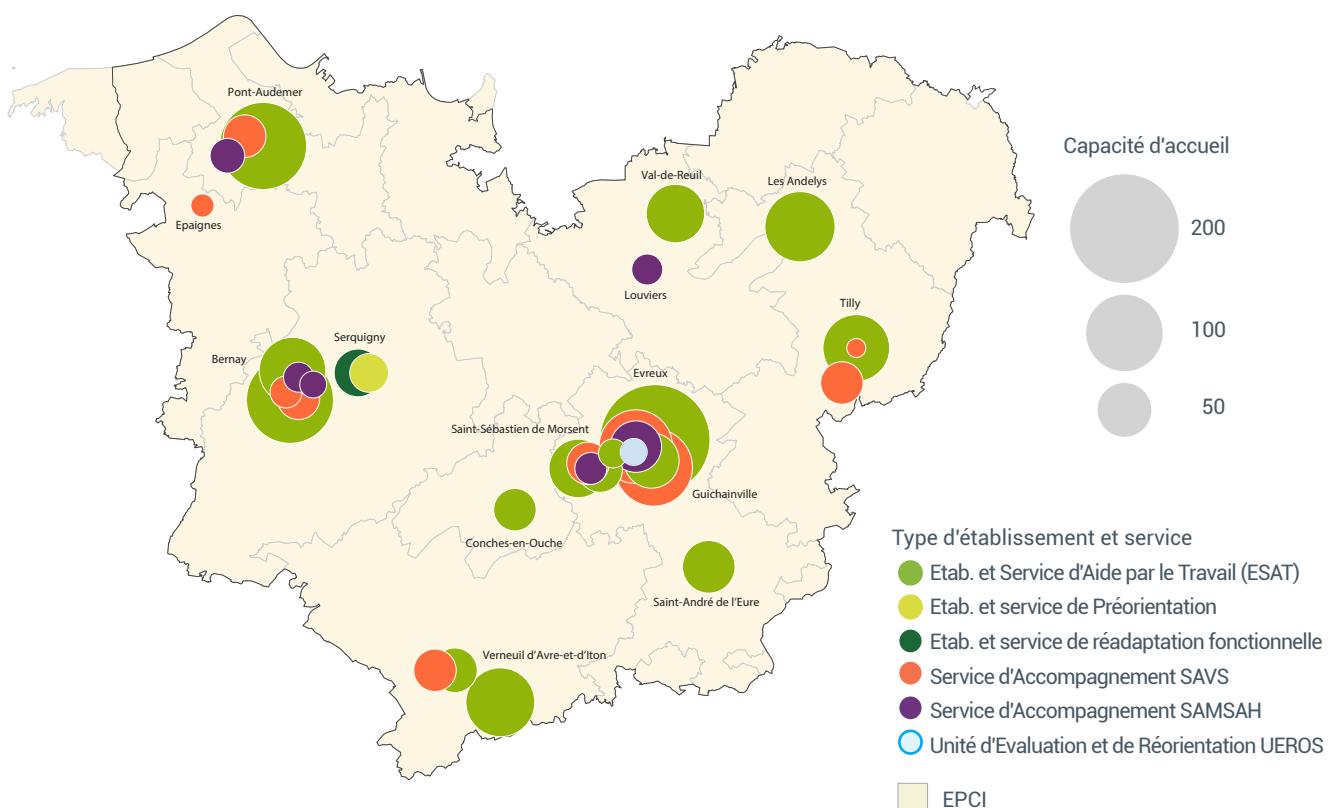
SAMSAH), mais un peu plus de places d'accueil dans les établissements d'accueil non médicalisés (EANM) et dans les maisons d'accueil spécialisées (MAS).



## Offre médico-sociale pour adultes en situation de handicap (au 30 sept. 2025)



Source : Finess au 30 sept. 2025 - Exploitation ORS-CREAI Normandie



Source : Finess au 30 sept. 2025 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

# L'emploi et l'insertion professionnelle des Travailleurs Handicapés

## La demande d'emploi des Travailleurs Handicapés Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

Avec 4 638 personnes inscrites à Pôle Emploi fin 2024, le public reconnu Travailleur Handicapé représente 10,5 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de l'Eure.

Sur 2 ans, leur nombre a augmenté de 14,4 %, contre une légère baisse (- 1,5 %) enregistrée tous demandeurs d'emploi confondus (catégories A, B, C).

Ils ont une ancienneté moyenne d'inscription au chômage de 725 jours (23,8 mois), soit 78 jours (2,5 mois) de plus que le "tout public".

Ils recherchent un emploi prioritairement dans "les services à la personne et à la collectivité" (pour 21 % d'entre eux), dans "les supports à l'entreprise" (19 %) et "le commerce, vente et grande distribution" (12 %).

4 638 demandeurs d'emploi TH  
soit 10,5 % du "tout public"

Ils se différencient du "tout public" en termes de profils :

- davantage de demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans (soit 47,3 % contre 26,0 %),
- davantage de demandeurs d'emploi faiblement diplômés, avec 23,1 % de personnes ayant un niveau de diplôme inférieur au CAP-BEP obtenu (niveau 3), contre 16,9 % dans le "tout public".

### Nombre de demandeurs d'emploi au 31 déc. 2024 et évolution sur 2 ans (2022-2024)

	EURE		Normandie		France entière	
	Nombre	Evol/2ans	Nombre	Evol/2ans	Nombre	Evol/2ans
Demandeurs d'emploi Travailleurs Handicapés - DEBOE	4 638	+ 14,4 %	25 328	+ 15,5 %	512 598	+ 12,7 %
Demandeurs d'emploi Tout Public - DETP	44 206	- 1,5 %	249 333	+ 1,8 %	5 575 504	+ 3,2 %
Part des DEBOE parmi les DETP	10,5 %		10,2 %		9,2 %	

Source : France Travail, au 31 déc. 2024 (demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C)

### Profil des demandeurs d'emploi au 31 déc. 2024

	EURE	Normandie	France entière
<b>Ancienneté moyenne d'inscription au chômage</b>			
Demandeurs d'emploi Travailleurs Handicapés - DEBOE	725 jours	757 jours	761 jours
Demandeurs d'emploi Tout public	647 jours	626 jours	621 jours
Ecart en nombre de jours	+ 78 jours	+ 131 jours	+ 140 jours
<b>Part des seniors parmi les demandeurs d'emploi*</b>			
Travailleurs Handicapés - DEBOE	47,3 %	49,9 %	52,4 %
Tout public - DETP	26,0 %	25,8 %	8,2 %
<b>Part des faiblement diplômés parmi les demandeurs d'emploi*</b>			
Travailleurs Handicapés - DEBOE	23,1 %	20,9 %	21,1 %
Tout public - DETP	16,9 %	15,9 %	16,3 %

Sources : France Travail, au 31 déc. 2024 (demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C)

\* France Travail / Dares - STMT (Statistiques mensuelles du marché du travail). Données brutes. Traitement DREETS

#### \* Définition : Travailleurs Handicapés (TH), bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

"Est considérée comme Travailleur Handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par la suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique." (Art L 5213-1 du Code du Travail)

Plusieurs reconnaissances administratives possibles du statut de "Travailleur Handicapé" :

- Reconnaissance par la MDPH :
  - personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
  - bénéficiaires d'une carte d'invalidité ou carte mobilité inclusion (CMI) portant la mention invalidité
  - bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH)
- Reconnaissance par l'Assurance Maladie :
  - suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle, à condition que le taux d'IPP soit = ou > à 10 %
  - suite à un accident ou une maladie de la vie avec diminution de 2/3 de ses capacités de travail => pension d'invalidité
- Autre : Pompier volontaire ayant eu un accident dans ce cadre, veuf/veuve ou orphelin de guerre/invalide de guerre.



# L'obligation d'emploi de Travailleurs Handicapés

En 2023, 3 356 travailleurs handicapés sont employés dans les 712 entreprises privées et publiques à caractère industriel et commercial (epic) assujetties à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) dans l'Eure.

Cela correspond à un taux d'emploi direct de 4,4 % de l'ensemble des effectifs assujettis (en ETP), supérieur au taux régional (4,1 %) et national (3,6 %). Il a progressé de 0,2 point sur un an.

Ce taux varie selon le secteur d'activité et la taille de l'entreprise (entre 4,3 % dans les entreprises de 20-99 salariés et 5,2 % dans celles de plus de 500 salariés).

En intégrant la majoration liée aux travailleurs handicapés âgés de plus de 50 ans\*, le taux d'emploi direct atteint 5,6 % dans le département.

3 356 travailleurs handicapés  
employés dans 712 entreprises  
assujetties du secteur privé et epic

Dans la Fonction Publique en 2024, l'Eure emploie 1 240 bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

En 2022, le taux d'emploi direct s'établit à 6,3 %, contre 5,9 % en région et 5,4 % en France (avec des différences observées dans les 3 fonctions publiques).

A noter que par rapport à 2021, le taux d'emploi de l'Eure a progressé de 0,1 point dans les fonctions publiques hospitalière et territoriale, mais il a baissé de 0,6 point dans la fonction publique d'Etat.

## Entreprises assujetties et décompte du nombre de travailleurs handicapés employés (dans le secteur privé et les epic) en 2023

	EURE	Normandie	France
<strong>Entreprises assujetties à l'obligation d'emploi</strong>			
Nombre d'entreprises assujetties	712	4 782	112 333
<strong>Décompte des travailleurs handicapés employés dans les entreprises assujetties</strong>			
Nombre de travailleurs handicapés (personnes physiques)	3 356	25 388	674 422
Nombre de travailleurs handicapés en équivalent temps plein (ETP)	2 255	17 045	454 205
Taux d'emploi direct en ETP	4,4 %	4,1 %	3,6 %
Nombre de travailleurs handicapés en ETP et après majoration*	2 882	21 742	583 344
Taux d'emploi direct en ETP majoré*	5,6 %	5,2 %	4,7 %

Source : DARES, DSN-SISMMO, Année 2023 (données provisoires)

\* Majoration liée à la survalorisation (x1,5) des bénéficiaires de l'OETH âgés de 50 ans et plus (suite à la réforme mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2020)

## Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)\* et taux d'emploi direct\*\* dans la Fonction Publique

	EURE		Normandie		France	
	Nb BOE	Tx emploi	Nb BOE	Tx emploi	Nb BOE	Tx emploi
<strong>Entreprises du secteur public</strong>						
Ensemble de la Fonction Publique	1 240	6,3 %	9 135	5,9 %	4 026 977	5,4 %
Fonction Publique d'Etat (FPE)	4	4,9 %	476	4,6 %	1 512 268	4,4 %
Fonction Publique hospitalière (FPH)	402	6,0 %	3 243	5,3 %	883 050	5,5 %
Fonction Publique Territoriale (FPT)	834	6,4 %	5 416	6,5 %	1 631 659	6,7 %

Source : FIPHFP - DARES / \* Nombre de bénéficiaires en 2024 / \*\* Taux d'emploi en 2022

### Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH)

L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) concerne les entreprises du secteur privé ainsi que les entreprises publiques à caractère industriel ou commercial (Epic), comptant 20 salariés et plus. L'OETH impose aux entreprises assujetties de porter la part des travailleurs handicapés au seuil de 6 % de leur effectif d'assujettissement.

Les entreprises disposent de quatre modalités qu'elles peuvent combiner pour répondre à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés :

- l'**emploi direct** de personnes handicapées ayant une reconnaissance valide de leur handicap et ouvrant droit à l'OETH (appelées bénéficiaires)
- l'**emploi indirect** qui correspond au recours à des stagiaires handicapés et à la signature de contrats de fournitures, de sous-traitance ou de prestation de services avec des entreprises adaptées, des centres de distribution de travail à domicile ou des établissements et services d'aide par le travail, des travailleurs indépendants handicapés ou des entreprises de portage salarial lorsque le salarié porté est bénéficiaire de l'OETH
- la mise en œuvre d'un **accord agréé de branche, de groupe, d'entreprise ou d'établissement** relatif à l'emploi de personnes handicapées
- le **versement d'une contribution financière** au fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, géré par l'Agefiph. En outre, la contribution est modulée selon le nombre d'emplois dits « exigeant des conditions d'aptitude particulières » (Ecap) que comptent l'entreprise.

La réforme de l'obligation d'emploi entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 a entraîné des modifications/simplifications dans sa mise en œuvre. Pour en savoir plus : [https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/obligation\\_emploi\\_th.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/obligation_emploi_th.pdf)



# Les accompagnements dans l'emploi

En 2024, l'accompagnement mis en œuvre par Cap Emploi Eure et France Travail a permis le retour à l'emploi de 1 627 demandeurs d'emploi en situation de handicap dans le département.

1 627 retours à l'emploi  
accompagnés par Cap Emploi et France Travail

281 maintiens en emploi  
accompagnés par Cap Emploi

L'accompagnement délivré par Cap Emploi a également permis à 281 personnes de se maintenir dans leur emploi. Les professionnels chargés du maintien en emploi accompagnent également des démarches pour le maintien de l'employabilité "hors employeur d'origine," des projets d'évolution professionnelle, et encore des actions de veille sur des situations potentiellement fragiles.

## Accompagnements vers et dans l'emploi avec l'appui de Cap Emploi / France Travail et de l'AGEFIPH en 2024

	EURE	Normandie	France
<b>Accompagnement par Cap Emploi et France Travail</b>			
Retours à l'emploi de demandeurs d'emploi en situation de handicap	1 627	9 837	206 774
<b>Accompagnement par Cap Emploi</b>			
Maintiens dans l'emploi réussis avec l'appui de Cap Emploi	281	1 635	26 684
<b>Soutien financier de l'AGEFIPH</b>			
Contrats d'apprentissage avec aide financière de l'AGEFIPH	83	311	4 972
Contrats de professionnalisation avec aide financière de l'AGEFIPH	8	69	940
Créations d'activité avec aide financière de l'AGEFIPH	33	204	4 683

Source : AGEFIPH - Cheops Normandie, Année 2024

71 personnes  
en Dispositif d'Emploi Accompagné

En 2024 dans l'Eure, 71 personnes en situation de handicap sont accompagnées dans le cadre du Dispositif d'Emploi Accompagné.

Plus des deux tiers d'entre elles sont sans emploi, tandis que 17 % sont en CDI et 11 % en CDD.

En termes de profils, elles sont en grande majorité âgées de 25 à 54 ans, et présentent le plus souvent des troubles du spectre de l'autisme, puis des troubles du psychisme, une déficience intellectuelle ou des troubles cognitifs.

## Personnes accompagnées en DEA en 2024

	EURE	Normandie	France métrop.
<b>Dispositif d'Emploi Accompagné (DEA)</b>			
Nombre de personnes accompagnées en DEA	71	551	nd

Source : CFEA\*\*, Année 2024

### Association des gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH)

L'AGEFIPH propose une offre de services et d'aides financières afin de développer l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle gère aussi les contributions versées par les entreprises privées qui ne comptent pas le minimum de 6 % de personnes en situation de handicap dans leur effectif.

### Cap Emploi

En lien avec France Travail, les Cap Emploi accompagnent les personnes en situation de handicap dans leur parcours professionnel, recrutement et insertion. Ils assurent aussi une mission de maintien dans l'emploi.

Ils apportent leur expertise sur la compensation du handicap, au bénéfice des personnes mais également des employeurs.

### Dispositif d'emploi accompagné (DEA)

Le dispositif d'emploi accompagné s'adresse aux personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, qui recherchent un emploi ou rencontrent des difficultés pour conserver un emploi dans le milieu ordinaire.

Le soutien du DEA est assuré par un référent unique, qui aide à la réalisation du projet professionnel, assiste la recherche d'emploi et sécurise le parcours professionnel.

\*\* CFEA : Collectif France pour la recherche et la promotion du dispositif emploi accompagné





**Réalisation :**

Sylvie LE RÉTIF, Chargée d'études  
Christelle MOULIÉ, Directrice technique et pédagogique

Réalisation  
ORS-CREAI Normandie

**Directrices de publication :**

Françoise AUMONT, Présidente  
Pascale DESPRÈS, Directrice générale

Copyrights  
© Adobe InDesign

*Publication financée par l'ARS de Normandie*

**ORS-CREAI Normandie**

Espace Robert SCHUMAN • 3 place de l'Europe • 14 200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR  
**02 31 75 15 20 • [contact@orscreainormandie.org](mailto:contact@orscreainormandie.org)**

**[orscreainormandie.org](http://orscreainormandie.org)**